



Comité Social d'Administration Local 08 octobre 2024 Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

En cette rentrée à l'heure où rosit la campagne certains partent à la chasse, le gouvernement avec l'aide de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) font de même mais pas pour avoir le même gibier. Leurs préconisations se font aux dépens de la santé des agents.

Après avoir raboté nos droits à maladie en introduisant un jour de carence (3 à l'étude), après avoir détruit nos droits à retraite et ce malgré la vindicte populaire, ils veulent s'attaquer à nos droits à autorisations d'absence.

Le but est simple, sous couvert d'économie, la casse des fonctionnaires continuerait.

Plus ou presque plus d'Autorisations Spéciales d'Absences de garde d'enfants ; si vos enfants sont malades, vous n'aurez qu'à prendre des congés rémunérés ou non, du télétravail voire les ramener au bureau, votre directeur sera heureux.

Ne parlons même pas des délais de route, qui devraient disparaître.

Et pour démontrer sa « grande humanité », l'IGF et l'IGAS préconise un droit à ASA pour décès d'un proche (hors enfant) pour harmoniser les pratiques dans la fonction publique.

Mais ils ne s'arrêtent pas là, une remise en cause du temps partiel thérapeutique est dans le tiroir. Pour elle, il faut réaliser une évaluation des assouplissements apportés au temps partiel thérapeutique dans la fonction publique et de l'efficacité de ce dispositif.

Dans quel but ? Les carrières s'allongeant (on se demande bien pourquoi ?), les problèmes de santé se multiplient et il faut y trouver une solution. Ces mesures proposées, une fois de plus sur le dos des agents, au détriment de leur santé, ont pour seul but de faire des économies. Mais à quel prix ?

À la DGFIP, au fil des années, la santé des agents se dégrade du fait de conditions de travail déplorables avec pour seule réponse de l'administration une vision méritocratique des agents.

Pour la CGT Finances publiques, l'IGF ferait mieux d'étudier la justice fiscale et les moyens de lutter contre la fraude ou l'utilisation qui est faite de la TVA et l'IGAS en faire de même sur les cotisations sociales.

La fraude à la TVA et aux cotisations sociales seraient comprises en 40 et 50 milliards euros par an, somme bien loin des 67 millions d'économies faites sur les ASA.

Mais il est bien plus facile de taper sur les fonctionnaires que de remettre les moyens dans nos services de contrôle fiscal tels que nos PCRP, PCE, BCR, BDV, etc

Pour la CGT Finances publiques, les fonctionnaires ne doivent pas être les boucs émissaires d'un gouvernement qui n'a pas su gérer la France et continue la casse de nos services publics.

Et ce n'est pas le discours du Premier Ministre actuel ni les solutions proposées qui nous sortiront de ce borborygme. Nous connaissons ce discours par cœur.

« Encore et toujours, en France, on proposera de réduire les dépenses publiques. Encore et toujours, on sous-entendra que ce pays compte trop de fonctionnaires, trop de bureaucratie, trop d'assistanat, trop de normes, trop de tout, au final. Il faut libérer la France de ces contraintes administratives, juridiques, sociales. Il faut simplifier, simplifier et encore simplifier ». Sous-entendu, le privé, lui, sait faire.

Si l'on daigne prendre un instant de recul sur ce type de discours simpliste, on pourrait jeter un œil, parfois, sur ses conséquences.

Deux exemples récents nous viennent en tête.

La gestion de la dépendance des anciens et de la petite enfance, c'est-à-dire de nos citoyens les plus fragiles et sans défense. Une grande partie de cette gestion est passée dans le giron du privé ces dernières décennies.

La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales traditionnelles ont dénoncé, dans le vide, pendant des années, les conditions de vie au travail exécrables des employés de ces sociétés, expliquant qu'elles avaient des conséquences directes et délétères sur nos aînés et sur nos enfants. Des conséquences qui se sont traduites, dans le pire des cas, par le maintien au long cours d'une maltraitance institutionnalisée.

Résultat, il y a quelques mois, après la sortie du livre Les Fossoyeurs qui a révélé au grand jour ces pratiques, l'État a dû reprendre en urgence et en toute discrétion le Groupe Orpea, en quasi-faillite boursière, via la Caisse des dépôts et consignations. Cette nationalisation, d'un coût de 1,3 milliard d'euros, qui ne dit pas son nom, a permis d'éviter que plusieurs milliers de pensionnaires se retrouvent à la rue et, il faut le dire, de sauver la mise de départ de quelques investisseurs. Des questions devront trouver des réponses au niveau pénal, notamment sur le rôle ou le manquement des institutions publiques censées vérifier et contrôler, d'un point de vue sanitaire, ces sociétés et leurs prestations, sans parler de certains cas de pantouflage qui posent enfin problème.

Cependant, il est totalement faux de dire que ces sociétés ont été inefficaces d'un point de vue strictement financier, au contraire, elles ont été extrêmement lucratives, à tel point que les sociétés françaises gérant les maisons de retraite commençaient à devenir des leaders du marché européen.

Pour les missions du service public, ce n'est pas le profit à tout prix qui est recherché, mais la réduction continuelle des coûts de fonctionnement, et cela, le plus souvent au détriment des agents, des citoyens et des missions.

Lean Management, taylorisme, industrialisation des tâches, reengineering des processus... Peu importe le terme managérial employé et imaginé par des cabinets de conseil grassement payés, le seul et unique but reste la réduction des coûts.

Notre ministère est au cœur de cette politique, parce que son ministre est responsable des lettres de cadrage budgétaire et qu'il se doit d'être exemplaire dans sa propre maison.

Alors, nous le sommes.

Vous le comprendrez, Monsieur le président, vu le discours du Premier ministre, nous n'avons plus aucune illusion, et nous allons retrouver, de nouveau, le temps des réformes de structure, de regroupement de services et de missions. Nous attendons seulement de connaître, dans quelques mois, le nom du nouveau NRP.

Le problème, ce ne sont pas les hommes ou les femmes, c'est le postulat de départ. À la DGFIP, on ne mesure quasiment plus en amont les conséquences sur les conditions de travail, sur le service rendu aux citoyens d'une réforme de structure ou de regroupement de services ou de missions. On arrive même à calculer à l'avance, au doigt mouillé, le nombre de postes à supprimer sans avoir fait la moindre expérimentation, et on s'en félicite.

Les directeurs départementaux des services fiscaux se retrouvent à gérer une feuille de route avec peu de marge de manœuvre et des contraintes calendaires à respecter. Quant au niveau local, en tant que représentants du personnel, nous posons des questions sur les conséquences, et nous avons comme seule réponse qu'il faut avoir confiance.

Ce ministère fait la même chose avec une partie de ses applications : il balance les nouveautés et répare les bugs au fur et à mesure, dans l'urgence.

Nous pensions naïvement qu'en cette période estivale et de procrastination présidentielle, nous aurions un moment de respiration.

Et non ! Nous avons découvert avec stupeur que même sans gouvernement, c'est-à-dire sans ligne directrice politique, notre administration fonctionne toujours avec le même objectif de réduction

des coûts et qu'elle se trouve capable de balancer, le 12/07/2024, une note sur le fonctionnement des SDIF.

Une note qui incite et encourage, comme solution de gestion, un profond changement de paradigme avec une parcellisation des tâches, c'est-à-dire, par exemple, ne plus avoir des agents avec un secteur foncier déterminé, mais avec des tâches définies.

La lecture de cette note pose plusieurs interrogations, notamment le fait qu'on propose enfin des expérimentations après la création des SDIF et la gestion des taxes d'urbanisme, mais dans le même temps, on privilégie un mode de gestion sans en mesurer les conséquences.

Monsieur le président, a-t-on conscience qu'avec ce genre de gestion, un agent en réception physique ou téléphonique ne maîtrisant, par exemple, que les tâches d'attribution ne sera plus en capacité de répondre à des problèmes d'évaluation ou d'exonérations diverses et variées ?

S'est-on demandé si faire exactement la même tâche, intensivement, pendant plusieurs semaines, est forcément enrichissant, épanouissant pour l'agent et sa santé mentale ?

Les agents des SGC sont les premiers à dénoncer leurs tâches répétitives et inintéressantes au plus ! Ils sont aujourd'hui résignés face à des missions ennuyantes et démotivantes.

On découvre aussi que la DGFIP est en train de concevoir une boîte à outils, soit deux ans après l'arrivée de la gestion des taxes d'urbanisme.

C'est l'exemple type de gestion pathogène que nous dénonçons depuis des années.

On observe un manque total d'anticipation, de dialogue et de concertation en amont de réformes profondes.

Aujourd'hui, le SDIF est dans la panade, et la DGFIP réagit dans l'urgence. Soyons clairs, nous ne disons pas que l'organisation d'un service doit être figée ad vitam aeternam.

Non, nous demandons à la DGFIP de respecter simplement ce qu'elle recommande dans cette instance, à savoir, à minima :

- présenter un avant-projet aux représentants du personnel,
- nous parler des expérimentations,
- faire un bilan des expérimentations,
- et par la suite expliciter ses choix en connaissance de cause.

Et pour autant, ce ne sont pas les réunions qui ont manqué pour les agents

« En cellule foncière, on nous vire de nos sites pour nous regrouper sur Arras, Saint Omer, Lens et Boulogne Sur Mer, on fait faire des dizaines de kilomètres supplémentaires aux usagers, et après, on vient nous faire la morale sur l'écologie et le bilan carbone. »

Autant dire que sur certaines résidences, ce genre de réunion est mal passé, quand plusieurs dizaines d'agents ont dû rallonger le parcours domicile-travail ou changer de métier. Ils n'ont pas tous digéré les conséquences du NRP.

Certains agents ont le sentiment d'abandonner les missions courantes et pour certains de devoir effectuer un travail sans rapport avec leur cœur de métier et ce, sous une pression managériale insupportable.

Il est à noter que le corps des géomètres se sent aujourd'hui comme une variable d'ajustement du SDIF, baladés entre missions topographiques de plus en plus réduites sans réel applicatif efficient et missions fiscales. La reconnaissance de la spécificité et de la technicité du métier de géomètre est remise grandement en cause et devient source d'une grande souffrance chez les agents. Une partie ont rédigé un courrier remis à votre prédécesseur mais resté sans réponse, je me permets de vous le remettre ce jour en espérant qu'il ne restera pas lettre morte.

Une fois de plus la CGT Finances Publiques 62 alerte sur les conditions de travail des agents de la DGFIP et particulièrement de la DDFIP 62 qui sont en constante dégradation depuis trop longtemps les conduisant inévitablement à engendrer des atteintes à la santé physique et psychique.